DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
LES CONTAMINES-MONTJOIE
MODIFICATION N°3

COMMUNES

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan de zonage

PHASE	N°4.1
Approbation par DELIB / ARRETE	PROCEDURES
Modification n°1 approbation le 26.05.2020	
Modification n°2 approbation le 09.02.2021	
Modification n°3 approbation le 08.02.2023	
Modification n°3 approbation le 08.02.2023	
Mise en vigueur	Mise à jour suite à la modification simplifiée approuvée le 26.06.2025
DESSINATEUR	RÉF. DOSSIER
Territoires Verticales	2022-0000
Géomètre-Expert Foncier	Urbanisme - Environnement - Conseil
2 rue Jean Jaurès 74000 ANNECY	Tél : 04 50 33 77 77 - Fax : 04 50 33 77 78 - contact@territoires-verticales.fr
DÉCRET CONCERTÉ	
2 rue Jean Jaurès 74000 ANNECY	
Système de coordonnées : Lambert 93	
NIVEAU D'ÉCRITURE	
1/2000	
Le : 27/03/2023	

N

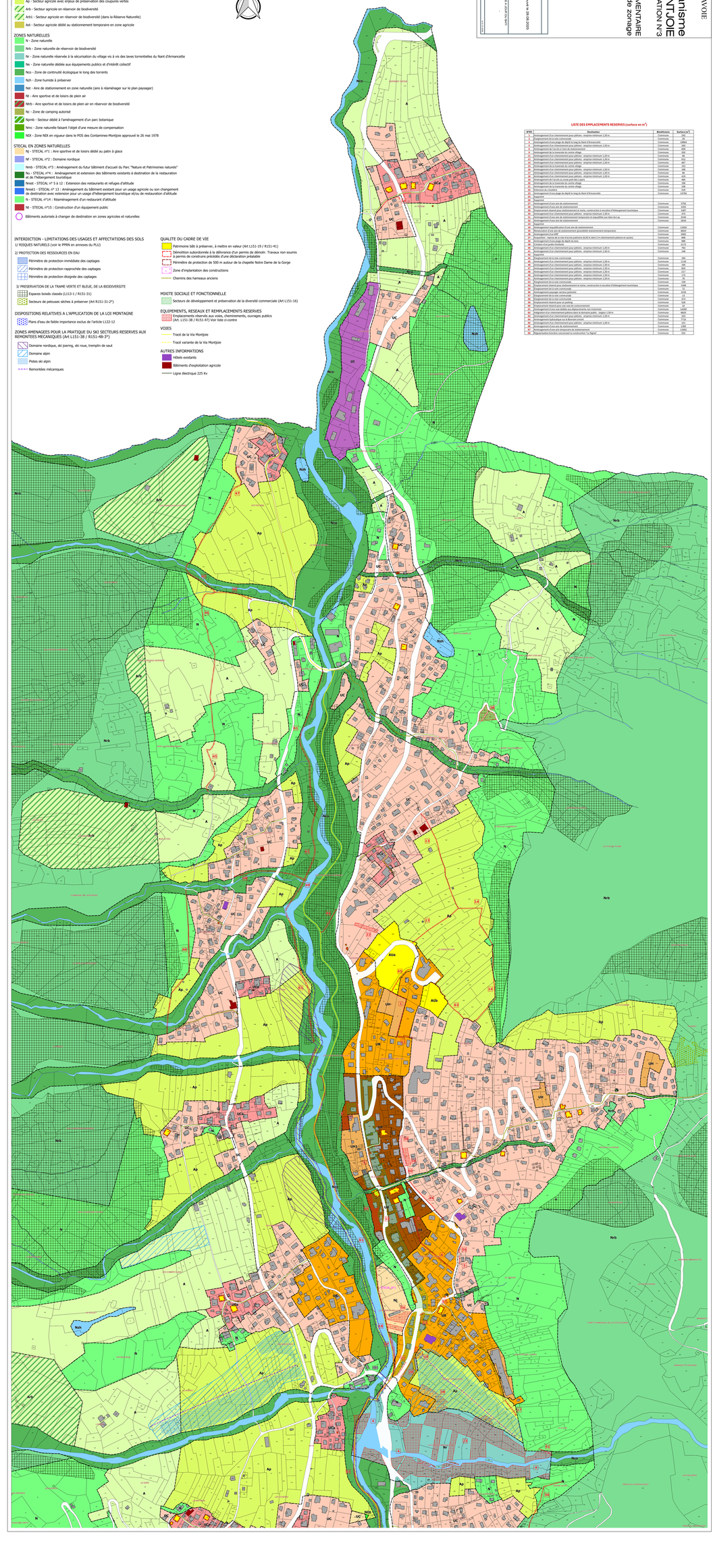

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (surface en m²)

N°EB	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	270
2	Aménagement d'un parking	Commune	1000
3	Aménagement d'une plage de dépôt le long du Nant d'Armancette	Commune	2342
4	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	242
5	Aménagement de l'accès à l'aire de stationnement	Commune	300
6	Aménagement d'un parking - Chef-lieu Notre Dame	Commune	1000
7	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	80
12	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	812
13	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	1000
14	Aménagement de la traversée du centre village	Commune	483
15	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	388
16	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	38
17	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	410
18	Aménagement de la traversée du centre village	Commune	400
19	Aménagement de la traversée du centre village	Commune	148
20	Aménagement de la traversée du centre village	Commune	106
21	Aménagement de la traversée du centre village	Commune	1000
22	Aménagement d'une plage de dépôt le long du Nant d'Armancette	Commune	1728
23	Supprimé		
24	Supprimé		
25	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	3700
26	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	1025
27	Aménagement mixte pour stationnement et vestiaire, construction à vocation d'hébergement touristique	Commune	140
28	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	1000
29	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	224
30	Aménagement d'une aire de stationnement - mutualisation de stationnement sur Eaux Bru Lac	Commune	2918
31	Supprimé		
32	Aménagement et réhabilitation d'une aire de stationnement	Commune	12600
33	Réalisation d'une aire de stationnement accessible et stationnement temporaires	Commune	3600
34	Aménagement d'un ERP	Commune	3000
35	Aménagement d'un ERP - mise en site d'accès piétonnis (& bâti le plus à ce mouvement piétons et cyclistes)	Commune	1000
36	Aménagement d'une plage de dépôt de bois	Commune	986
38	Création d'un jardin d'enfants	Commune	2172
39	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	1000
40	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	148
42	Supprimé		
43	Aménagement de la voie communale	Commune	184
44	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	1118
45	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	1000
46	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	631
48	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	217
49	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	1000
50	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	76
51	Élargissement de la voie communale	Commune	100
52	Aménagement mixte pour stationnement et vestiaire, construction à vocation d'hébergement touristique	Commune	140
53	Élargissement de la voie communale	Commune	1000
54	Aménagement paysager secteur patrimoine	Commune	3318
55	Élargissement de la voie communale	Commune	13
56	Élargissement de la voie communale	Commune	475
57	Aménagement d'un parking - Chef-lieu	Commune	1000
58	Aménagement mixte pour une aire de covoiturement	Commune	32
61	Aménagement d'une aire dédiée aux déplacements non motorisés	Commune	14300
62	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	1000
63	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	323
64	Aménagement hydraulique sur le Bonnant amont	Commune	7715
65	Aménagement d'un cheminement pour piétons - emprise minimum 1,80 m	Commune	1000
66	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	1400
67	Aménagement d'une aire temporaire de stationnement	Commune	11002
68	Régularisation foncière concernant le contournement "Le Signal"	Commune	322

Risques naturels :
Le territoire des Contamines-Montjoie est couvert par un PRRN approuvé par A.P. 2016-1124
(Se reporter au règlement du PRRN valant servitude d'utilité publique et joint en annexes du PLU)

ZONES URBAINES
- UA - Zone du centre village
- UB - Zone à dominante résidentielle mixte en extension du centre village
- UC - Zone à dominante résidentielle mixte
- UC - Zone UC en vigueur dans le POS des Contamines-Montjoie approuvé le 26 mai 1978
- UCa - Zone de hameaux anciens
- UH - Zone à vocation d'hébergement hôtelier et touristique
- UHz - Zone à vocation d'hébergement hôtelier et touristique en centre village
- UI - Zone d'activités économiques

ZONE A URBANISER
- AUa - Zone à urbaniser ouverte avec OAP sans règlement (cf dossier n°3 du PLU)

ZONES AGRICOLES
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur agricole avec enjeux de préservation des coupures vertes
- Arb - Secteur agricole en réservoir de biodiversité
- Arbl - Secteur agricole en réservoir de biodiversité (dans la Réserve Naturelle)
- Ast - Secteur agricole dédié au stationnement temporaire en zone agricole

ZONES NATURELLES
- N - Zone naturelle
- Nrb - Zone naturelle de réservoir de biodiversité
- Nr - Zone naturelle réservée à la sécurisation du village vis à vis des laves torrentielles du Nant d'Armancette
- Ne - Zone naturelle dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Nco - Zone de continuité écologique le long des torrents
- Nzh - Zone humide à préserver
- Nst - Aire de stationnement en zone naturelle (aire à réaménager sur le plan paysager)
- Nt - Aire sportive et de loisirs de plein air
- Nrb - Aire sportive et de loisirs de plein air en réservoir de biodiversité
- Nc - Zone de camping autorisé
- Npmb - Secteur dédié à l'aménagement d'un parc botanique
- Nmc - Zone naturelle faisant l'objet d'une mesure de compensation
- NDt - Zone NDt en vigueur dans le POS des Contamines-Montjoie approuvé le 26 mai 1978

STECAL EN ZONES NATURELLES
- Nj - STECAL n°1 : Aire sportive et de loisirs dédié au patin à glace
- Nf - STECAL n°2 : Domaine nordique
- Nmb - STECAL n°3 : Aménagement du futur bâtiment d'accueil du Parc "Nature et Patrimoines naturels"
- Ng - STECAL n°4 : Aménagement et extension des bâtiments existants à destination de la restauration et de l'hébergement touristique
- Nreet - STECAL n° 5 à 12 : Extension des restaurants et refuges d'altitude
- Nreat1 - STECAL n° 13 : Aménagement du bâtiment existant pour un usage agricole ou son changement de destination avec extension pour un usage d'hébergement touristique et/ou de restauration d'altitude
- N - STECAL n°14 : Réaménagement d'un restaurant d'altitude
- Nt - STECAL n°15 : Construction d'un équipement public
- Bâtiments autorisés à changer de destination en zones agricoles et naturelles

INTERDICTION - LIMITATIONS DES USAGES ET AFFECTATIONS DES SOLS

1/ RISQUES NATURELS (voir le PRRN en annexes du PLU)

2/ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU
- Périmètre de protection immédiate des captages
- Périmètre de protection rapprochée des captages
- Périmètre de protection éloignée des captages

3/ PRESERVATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, DE LA BIODIVERSITE
- Espaces boisés classés (L113-1 / R151-31)
- Secteurs de pelouses sèches à préserver (Art R151-31-2°)

DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPLICATION DE LA LOI MONTAGNE
- Plans d'eau de faible importance exclus de l'article L122-12

ZONES AMENAGEES POUR LA PRATIQUE DU SKI SECTEURS RESERVES AUX REMONTEES MECANIQUES (Art L151-38 / R151-48-3°)
- Domaine nordique, ski joering, ski roue, tremplin de saut
- Domaine alpin
- Pistes ski alpin
- Remontées mécaniques

QUALITE DU CADRE DE VIE
- Patrimoine bâti à préserver, à mettre en valeur (Art L151-19 / R151-41)
- Démolition subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir. Travaux non soumis à permis de construire préalable d'une déclaration préalable
- Périmètre de protection de 500 m autour de la chapelle Notre Dame de la Gorge
- Zone d'implantation des constructions
- Chemins des hameaux anciens

MIXITE SOCIALE ET FONCTIONNELLE
- Secteurs de développement et préservation de la diversité commerciale (Art L151-16)

EQUIPEMENTS, RESEAUX ET REMPLACEMENTS RESERVES
- Emplacements réservés aux voies, cheminements, ouvrages publics (Art. L151-38 / R151-47) Voir liste ci-contre

VOIES
- Tracé de la Via Montjoie
- Tracé variante de la Via Montjoie

AUTRES INFORMATIONS
- Hôtels existants
- Bâtiments d'exploitation agricole
- Ligne électrique 225 Kv